

Hôtel du Parlement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 23  
f +41 32 420 72 21  
parlement@jura.ch

Delémont, le 14 novembre 2018

## Communiqué de presse

### L'introduction du vote électronique débattue en commission de la justice

**La commission parlementaire de la justice a terminé l'examen du projet de modification de la loi sur les droits politiques en vue de son passage au plénum. Elle se montre notamment divisée sur l'introduction à venir du vote électronique.**

**La commission s'est également entretenue avec une délégation du Tribunal cantonal pour évoquer les relations entre les pouvoirs législatif et judiciaire.**

Réunie en séance le 8 novembre 2018, la commission parlementaire de la justice a terminé son examen du projet de modification de la loi sur les droits politiques et du projet de modification du Code de procédure administrative. Plusieurs propositions seront débattues lors du plénum du 21 novembre 2018 :

- Vote électronique : Si la majorité de la commission (PDC, PLR, PCSI) soutient l'introduction du vote électronique, avec la possibilité pour le Gouvernement de l'ouvrir progressivement d'abord aux Suisses de l'étranger avant de le généraliser, deux propositions de minorité ont été faites en commission. Une première minorité (UDC et VERTS et CS-POP) s'oppose totalement à son introduction, estimant que le système n'est pas encore fiable et qu'il n'y a pas d'urgence à l'introduire. Une seconde minorité (PS) souhaite l'introduire d'abord uniquement aux Suisses de l'étranger pour leur permettre une participation facilitée aux votations. Ensuite, lorsque le système sera éprouvé et que le besoin s'en fera sentir, le Parlement pourra modifier la loi pour ouvrir plus largement son utilisation.

- Délais de dépôt des candidatures : Une minorité de la commission (UDC) refuse la proposition du Gouvernement d'anticiper de deux semaines les délais pour le dépôt des listes aux élections au Parlement, au Gouvernement et dans les communes, et d'ainsi harmoniser ces délais avec ceux de la Confédération. La proposition d'avancer le délai pour la remise du matériel aux électeurs n'est par contre pas remise en question.

- Restriction d'accès au deuxième tour d'une élection au système majoritaire : Une minorité de la commission (VERTS et CS-POP) ne souhaite pas introduire un quorum de 5% au premier tour pour permettre à un candidat de se présenter au second tour d'une élection au système majoritaire, s'opposant ainsi à ce qu'elle juge être une trop grande restriction des droits politiques. La proposition du Gouvernement, soutenue par la majorité de la commission, d'introduire ce quorum donne suite à une motion adoptée par le Parlement.

- Féries judiciaires en matière de droits politiques : La majorité de la commission s'oppose à la proposition du Gouvernement de supprimer les féries judiciaires en matière de droits politiques, estimant que les citoyens doivent aussi pouvoir disposer de temps supplémentaire, en période de

vacances et lors de fêtes de Noël ou de Pâques pour se déterminer dans une procédure judiciaire en matière de droits politiques. La majorité de la commission propose dès lors le refus de la modification du Code de procédure administrative.

### **Entretien avec le Tribunal cantonal**

Durant cette même séance, la commission de la justice a reçu une délégation du Tribunal cantonal d'entente avec ce dernier et après en être convenus au début de l'année dans le cadre de l'audition de ce même tribunal sur la levée de l'immunité des juges, de manière à instaurer une meilleure compréhension entre les institutions.

Trois sujets ont été évoqués : la diffusion du rapport annuel des autorités judiciaires, la communication entre autorités judiciaires et parlementaires ainsi que les notions de secret de fonction et de secret de l'instruction. En effet, ces questions ont été jugées cruciales par la commission dès le début des travaux parlementaires sur l'immunité des juges et dans le débat sur une éventuelle commission d'enquête parlementaire, raison pour laquelle elle a jugé indispensable de les traiter en séance ordinaire.

---

#### Personnes de contact :

Vincent Eschmann, président de la commission, au 079 324 56 48

Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement et de la commission, au 032 420 72 22 ou 079 562 60 85